

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt six mai mil neuf cent soixante douze, à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de la Commune de MENNECY, régulièrement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, sous la Présidence de son Maire.

ETAIENT PRESENTS : MM. Jean-Jacques ROBERT Maire - CHAMPAGNE - VIOLETTE - NICE Adjoint - JUDITH - DENEUX - RABIER - DUMAS - FRANCO - BRES - BACA - BERNIER - PERTIN - HOT - Mlle ARCHENault -

POUVOIRS : Mr. CHANGENET à Mr. Jean-Jacques ROBERT  
Dr. LEON à Mr. Jean-Jacques ROBERT  
Mr. LHORTY à Mr. CHAMPAGNE  
Mr. DHONT à Mr. PERTIN

ABSENTS EXCUSES : Mme CALLIGARO - M. GILLES - M. GIBERT

Le procès-verbal de la réunion précédente est adopté.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte, mais propose au Conseil d'examiner en priorité le dossier qui a été adressé dans l'après-midi par Monsieur le Préfet, car le Conseil doit se prononcer dans le délai de 3 mois sur la proposition d'un DECRET DE RATTACHEMENT A LA VILLE NOUVELLE D'EVRY, dans le cadre de la loi pour la Fusion et le regroupement des communes.

Vu l'importance de ce dossier et si l'on considère que dans les 3 mois il y a 2 mois de vacances, le Conseil approuve le changement proposé de l'ordre du jour.

Le Président présente au Conseil, après lecture du Rapport du Préfet N° 09801 DAC sur l'application de la loi N° 70.610 du 10/7/1970, les conditions techniques et juridiques qui permettent la constitution de VILLES NOUVELLES et leur fonctionnement.

Dès les premiers contacts pris sur ce sujet, le Conseil des Adjoint plus Monsieur JUDITH lui a été très défavorable et a adressé à Monsieur le Préfet une lettre de dissuasion. Une réunion des Maires et Adjoint des communes concernées a été organisée dans le Cabinet de Monsieur le Préfet mercredi dernier, mais malgré notre position, le dossier réglementaire vient d'être déposé.

Monsieur FRANCO : La Commune de Mennecy va redevenir une ville de 2000 habitants à peine, le Conseil Municipal perdra ainsi de son importance, ceci est confirmé par Monsieur le Maire de Bondoufle et Monsieur le Secrétaire Général de la Mairie d'EVRY dans une revue des élus.

Monsieur le Maire souligne que, sur le plan financier, certains contribuables seront amenés à payer deux fois les équipements, la population d'une même commune aura deux régimes différents, suivant qu'elle se trouvera dans le centre village où dans le périmètre de la Ville Nouvelle.

.../...



## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Même la proposition de Monsieur Le Préfet de "lacher" seulement un petit morceau semble comporter autant de risques. Aussi il propose de constituer un groupe de travail avec des représentants de la population, d'organiser des réunions d'information dans les quartiers, de recueillir l'avis de tous, ce qui permettra de présenter, à l'appui de la délibération, un dossier étoffé.

Monsieur FRANCO demande si le Conseil Général suivra l'avis des Communes ?

Traditionnellement oui, lui répond Monsieur Jean-Jacques ROBERT.

Monsieur CHAMPAGNE - à la question : quels sont les avantages pour la Commune de ce Syndicat Communautaire proposé?.... Monsieur le Préfet a répondu : les théâtres, les cinémas, les grands magasins, une meilleure desserte S.N.C.F.

Monsieur DENEUX qui fait partie du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Corbeil, craint qu'il soit très difficile de contrôler un si grand ensemble, car déjà dans le syndicat ci-dessus, des travaux sont entrepris (tels la traversée de la ligne S.N.C.F. à Mennecy signalée par un administré) alors qu'aucune demande de l'emplacement n'avait été déposée ainsi qu'aucun avis d'ouverture de chantier.....

Monsieur NICE avait posé la question de l'incidence financière à Monsieur Le Préfet, aucune réponse précise ne lui a été donnée.

Monsieur Jean-Jacques ROBERT souligne : des avantages sont faits aujourd'hui aux Villes Nouvelles, et si demain on ne s'intéressait plus aux Villes Nouvelles ?

Monsieur DENEUX : Le Préfet actuel est très favorable à cette opération et nous pourrions lui faire confiance; dans le cas d'un changement à cet échelon, quelle sera la position d'un nouveau Préfet?.... c'est aussi inquiétant.

Monsieur JUDITH : Nous préférons vivre dans une Commune pauvre d'ambition et riche de liberté !

Monsieur RABIER : Il est difficile d'être pour ce projet, il rejoint la déclaration de Monsieur JUDITH.

Monsieur HOT : Ne peuvent-ils pas nous laisser tranquilles chez nous!.....

Monsieur BERNIER : C'est un cas délicat, si on nous l'impose aujourd'hui, que nous proposera-t-on demain ?

Monsieur DENEUX : Il est bon d'interroger la population même dans les autres communes concernées.

.../...



## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur DUMAS : Rejoint ses collègues pour la campagne à entreprendre.

Monsieur PERTIN : Nous ne pouvons être pour !

Monsieur BACA : Il est inadmissible de perdre le travail de nos prédécesseurs et d'abandonner ce qu'ils ont fait.

Monsieur FRANCO : Que deviendra la gestion financière de la Commune, dans les services traditionnels tels que Mairie, Restaurant Municipal Scolaire, Ecoles ?... les frais resteront identiques, alors que les revenus diminueront... Il faut alerter la population par voie de presse. Mennecy doit lutter pour garder son indépendance !

Monsieur BRES : La Consultation de la population est indispensable.

Mademoiselle ARCHENAULT : partage l'avis de Monsieur BRES.

Monsieur VIOLETTE : La solution proposée est autoritaire, même si nous donnons une "pastille" pour être inclus dans la zone et bénéficier des super-structures, à longue haleine, la Commune sera absorbée. Nous devons entreprendre une propagande contre les dangers d'intégration dans la Ville Nouvelle.

Le Président devant l'avis unanime du Conseil propose :

- de créer un groupe de travail
- d'étudier un mode de consultation
- de provoquer des réunions publiques

Monsieur DENEUX propose la rédaction d'un résumé succinct de la situation car on ne peut pas poser la question brutalement.

Ce sera le travail de la Commission qui sera constituée de :

- MM. Jean-Jacques ROBERT, CHAMPAGNE, VIOLETTE, NICE, JUDITH, DUMAS, PERTIN, FRANCO, BRES, DENEUX, Mlle ARCHENAULT.

Des personnes en dehors du Conseil Municipal pourront s'associer à ces travaux, les réunions sont fixées :

- Le samedi 27 Mai à 17 Heures
- Jeudi 1er Juin à 19 Heures
- Samedi 3 Juin à 18 Heures

Les Conseils Municipaux des autres communes du canton qui partagent la position du Conseil Municipal de Mennecy sont invités à s'associer à notre action.

La séance est levée pour un quart d'heure et à l'avis unanime le Conseil va délibérer sur l'ordre du jour prévu.

.../...



## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- La séance est ouverte.

DELIBERATION N° 2.128.72.

Projet d'abri de cars-

- La Commission a examiné la proposition de la Société PUBLICITOR en vue de l'installation d'abris d'autobus et de plans lumineux dans l'agglomération.  
Un avis favorable est donné à cette intention.

Les abris d'autobus pourront être placés aux endroits suivants :

- Place de la Croix Champêtre (emplacement actuel)
- à côté du Garage LHERMITTE sur la R.N 191
- à côté des Etablissements SINDEK R.N. 191, Avenue de la Jeannotte
- Place du 8 Mai 1945 parallèlement à l'avenue de Villeroy (future Avenue Darblay)
- C.E.S.

Un autre abri sera placé à l'entrée de la ZAC vers la passerelle.

L'emplacement sera déterminé par la Société LEVITT-FRANCE.

Pour les plans lumineux les emplacements suivants pourraient être retenus :

- Place de la Croix-Champêtre sur l'abri
- R.N 191 face au stade près du petit square à la pointe
- Près de la passerelle du Parc de Villeroy
- Près des Etablissements SINDEK, angle avenue de la Jeannotte
- Place du 8 Mai 1945 dans l'abri
- Près de la Mairie face à la pharmacie à côté de la boîte à lettres.

L'implantation de ces abris et plans se trouve subordonnée à la proximité d'un point lumineux de l'éclairage public en vue du raccordement des appareils.

La commission prend connaissance du plan type présenté par la Société PUBLICITOR et complété par Monsieur DUJEU, géomètre.

Toutefois, il a été noté quelques rectifications et quelques additions.

INDICATIONS DIRECTIONS :

- Autoroute Paris-Lyon AC
- Echarcon, Vert-le-Grand, Vert-le-Petit

.../...

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- La séance est ouverte.

DELIBERATION N° 2.128.72.

Projet d'abri de cars-

- La Commission a examiné la proposition de la Société PUBLICITOR en vue de l'installation d'abris d'autobus et de plans lumineux dans l'agglomération.  
Un avis favorable est donné à cette intention.

Les abris d'autobus pourront être placés aux endroits suivants :

- Place de la Croix Champêtre (emplacement actuel)
- à côté du Garage LHERMITTE sur la R.N 191
- à côté des Etablissements SINDEK R.N. 191, Avenue de la Jeannotte
- Place du 8 Mai 1945 parallèlement à l'avenue de Villeroy (future Avenue Darblay)
- C.E.S.

Un autre abri sera placé à l'entrée de la ZAC vers la passerelle.

L'emplacement sera déterminé par la Société LEVITT-FRANCE.

Pour les plans lumineux les emplacements suivants pourraient être retenus :

- Place de la Croix-Champêtre sur l'abri
- R.N 191 face au stade près du petit square à la pointe
- Près de la passerelle du Parc de Villeroy
- Près des Etablissements SINDEK, angle avenue de la Jeannotte
- Place du 8 Mai 1945 dans l'abri
- Près de la Mairie face à la pharmacie à côté de la boîte à lettres.

L'implantation de ces abris et plans se trouve subordonnée à la proximité d'un point lumineux de l'éclairage public en vue du raccordement des appareils.

La commission prend connaissance du plan type présenté par la Société PUBLICITOR et complété par Monsieur DUJEU, géomètre.

Toutefois, il a été noté quelques rectifications et quelques additions.

INDICATIONS DIRECTIONS :

- Autoroute Paris-Lyon AC
- Echarcon, Vert-le-Grand, Vert-le-Petit

.../...





## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### RESIDENCES :

- Jeannotte - Regard - Fort Oiseau - Colline de Verville - Parc de Villeroy - Petit Parc - Hameau de MENNECY - Mennechy le Val - Bel-Air -

### USINES -

### SUPPRESSION :

- Gymnase et douches -

### EMPLACEMENTS ADDITIONS :

- Centre Ville commerces - Centre Commercial Bel-Air -
- Centre Commercial LEVITT -
- Centre Médico-Social de la Jeannotte - Centre Social LEVITT - pharmacie -
- Perception - CERNUR - Entrée du Parc de Villeroy
- Centre sportif de Villeroy piscine
- Restaurants

### DELIBERATION N° 1.177.72.

#### - Convention avec la Société PUBLICITOR

- Le Conseil donne tous pouvoirs au Maire pour signer la convention à intervenir entre la Commune et la Société PUBLICITOR.

### DELIBERATION 2.128.72.

#### - Dénomination de rues

A la requête des riverains la 2ème Commission propose au Conseil Municipal d'appeler l'actuel Chemin de la Verville:

- rue du CHAMP POREUX -

Adopté à l'unanimité.

Les co-propriétaires de la Résidence de FORT-OISEAU demandent que l'Avenue DARBLAY qui s'arrêtait à l'entrée du Parc de Villeroy soit prolongée jusqu'au passage à niveau N° 20 à LA PLACE DE "Route d'Echarcon.

- Le Conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

### DELIBERATION N° 2.129.72.

#### Compte-rendu commission mixte 2/3 sur l'emplacement du Centre-Aéré

Après la visite des deux commissions, 3 salles des Communs du Parc de Villeroy vont être aménagées. L'eau sera amenée par tuyau souple, l'arrivée de l'électricité va être étudiée avec l'E.D.F.

.../...

*N° 04305  
Préfet de l'Allonne  
Bureau de l'Administration  
Commune de Mennechy  
ou: Le Préfet  
signé légalement  
Le 20 juillet 1972*



## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur VIOLETTE confirme que les travaux seront entrepris dès que les trottoirs de la rue du Puits Massé seront terminés. Le Centre sera prêt à fonctionner dès les premiers jours de vacances.

### Constitution d'un Groupe de travail mixte pour l'utilisation et l'aménagement du Parc de Villeroy

- Plusieurs nouveaux administrés des résidences Parc de Villeroy et Colline de Verville se sont proposés pour travailler en commun avec nous.

### DELIBERATION N° 2.13072.

#### Examen d'une zone bleue dans le Centre Village

Les difficultés de circulation les jours de marché ont été étudiées au cours d'une réunion avec les commerçants du Centre Village.

Monsieur Jean-Jacques ROBERT expose le résultat de cette consultation.

#### 1°) - Livraison par camion fournisseur d'un tonnage important les jours de marché :

Chacun fera un effort pour obtenir un changement de date de livraisons des fournisseurs.

#### 2°) - Stationnement des véhicules leur appartenant ou ceux de leurs collaborateurs dans le centre village :

Il est souhaité que chacun fasse un effort pour mettre son véhicule, soit sur les parkings intérieurs aménagés, soit dans des rues à faible stationnement, afin de permettre à la clientèle d'approcher le plus près possible des points de distribution.

A ce propos, le Maire demandera aux commerçants du marché de mettre leur véhicule en dehors de l'enceinte du marché du centre ville, dans une rue qui leur sera désignée.

Les jours de marché, le stationnement pourrait être supprimé, côté commerçant, rue de la Croix-Boissée, et à condition que des bateaux soient aménagés entre les arbres et la bordure du trottoir.

Pour faciliter aux véhicules l'accès aux pompes à essence du garage ROCHELLE, une certaine distance sera réservée sur le trottoir opposé, afin de permettre un créneau.

#### 3°) - Proposition de stationnement limité à l'unanimité des personnes présentes :

Le principe d'une zone bleue les jours de marché est adopté dans les rue du Puits-Massé, Général Leclerc depuis les Portes de Paris, Général Pierre, Croix-Boissée, rue de Milly, Place de l'hôtel de Ville.

.../...





## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Par contre, le disque ne serait pas utilisé sur le parking autorisé en haut de la Place de l'Eglise et Place de la Croix-Boissée, et ceci serait notamment indiqué.

### DELIBERATION N° 1.178.72.

#### Emprunt pour travaux ravalement Ecole Sablière

- Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
- décide,
- de contracter un emprunt de 80.000 Francs auprès de la Caisse d'Epargne de Corbeil-Essonnes, dont le remboursement s'effectuera en 15 années à partir de 1973.

Ce prêt portera intérêt au taux en vigueur à la date de l'établissement du contrat et dans la limite des taux maxima fixés par le Ministre de l'Intérieur en accord avec le Ministre de l'Economie et des Finances, pour l'ensemble des emprunts contractés par les collectivités locales.

- Donne tous pouvoirs au Maire pour signer le contrat à intervenir pour régler les conditions du prêt.

#### Détermination d'un emplacement pour le Mille-Club

- Le Maire propose d'installer le mille-club sur la bande de terrain propriété de la commune comprise entre le bâtiment des instituteurs, Avenue de la Jeannotte et l'Avenue du Buisson Houdart.

Adopté à l'unanimité.

### DELIBERATION N° 1.179.72.

#### Création Poste Femme de Service Cantine

- Le Conseil vu l'importance des services du Restaurant Municipal Scolaire de l'Ormeteau et l'augmentation incessante des rationnaires,
- décide,
- la création d'un 2ème poste de Femme de service aux cantines.

### DELIBERATION 1.180.72.

#### Emprunt à court terme

Dans l'attente du Financement du C.E.S. par l'Etat, les crédits prévus pour les travaux d'assainissement de la ZAC ont permis sa construction, et ces travaux ont été pris en charge par l'entreprise qui ne peut plus attendre.

Le Conseil décide de rechercher un emprunt à court terme d'un montant de 2.000.000 Francs et donne tous pouvoirs au Maire pour ce faire.

.../...

*Prefecture de l'Essonne  
D.A.C.  
1er Bureau  
N° 03 826*

*Cette délibération est exécutoire  
en application de l'article 48  
du code de l'Administration  
communale*

*Envoyé le 23 Juin 1972*

*Le Prefet  
Pour le Prefet et par Delegation  
Le Directeur de l'Administration  
communale*

*Prefecture de l'Essonne  
D.A.C.  
1er Bureau  
N°*

*Cette délibération est exécutoire  
en application de l'article 48  
du code de l'Administration  
communale*

*Envoyé le 14 Sep. 1972*

*Le Prefet  
Pour le Prefet et par Delegation  
Le Directeur de l'Administration  
communale*





## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Etude navette transports intérieur village

- Le Conseil est d'accord pour que soit étudié un circuit et des horaires pouvant donner le maximum de satisfaction aux administrés.

### Questions diverses :

- Monsieur Hot fait le compte rendu du séjour des anciens à LAMOURA, 130 personnes y ont participé dont 25 ont prolongé de quelques jours.

- Monsieur Judith signale que des poteaux de l'E.D.F. stationnent depuis un certain temps sur le trottoir de Monsieur BERNOT, l'arrêté pour occupation des trottoirs est-il toujours en vigueur.

Monsieur le Maire prendra contact avec les responsables pour faire cesser cet état de chose.

- Monsieur Franco demande au Conseil Municipal d'intervenir auprès de l'Aviation Civile pour un meilleur entretien des alentours de la cité.

### DELIBERATION

- Le Conseil Municipal ayant des raisons de penser qu'une assistance nombreuse de la population de Menecy désirera s'associer unanimement aux travaux de la séance du Conseil Municipal prévue le 16 Juin,

- demande au Maire de bien vouloir effectuer le comptage des personnes qui assisteront à cette séance.

A cet effet, il lui donne tous pouvoirs pour requérir les services de Maître Papillon, Huissier de Justice à Menecy, qui remettra à chaque entrée un ticket numéroté, et qui permettra de connaître, d'une manière précise, le nombre des participants qui se sont associés à cette délibération.

La séance est levée à 1 Heure 30.

*[Handwritten signatures in blue ink, including names like 'Hot', 'Judith', 'Franco', 'Papillon', 'Maire', etc.]*